



NOTE EXPLICATIVE

Demande de dérogation au titre des espèces protégées

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC PARC NATIONAL DU MERCANTOUR –CONTEXTE DE DEMANDE

Le Parc national du Mercantour, créé le 18 août 1979 possède un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel. Les enjeux de protection d'une faune et d'une flore très riche avec un fort taux d'endémisme, en partie motivé sa création, la préservation de la biodiversité étant l'une des vocations majeures des parcs nationaux.

Plus généralement, les établissements publics des parcs nationaux ont principalement pour missions, conformément aux dispositions de **l'article R.331-22 du code de l'environnement** :

- de contribuer à la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- de soutenir et développer toute initiative relative à la connaissance et au suivi du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- de concourir à la politique d'éducation du public à la connaissance et au respect de l'environnement.

L'établissement public du Parc national du Mercantour est amené, dans le cadre des missions qui lui sont dévolues, à mener de nombreuses activités et opérations relatives à la biodiversité faunistique et floristique des Alpes, notamment en matière de connaissance, d'action de gestion ou d'éducation à l'environnement, **dont certaines concernent des espèces protégées.**

II. DESTINATAIRES DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Les mandataires de la présente dérogation ont été répartis en 3 grandes catégories. Nous présentons ci-dessous chacune de ces catégories et donc les autorisations demandées pour chacune de ces dernières.

Catégorie n°1 : Agents de terrain et assimilés

Dans cette catégorie sont listés tous les agents du Parc national du Mercantour dont le poste est principalement axé autour de missions de terrain. Cette catégorie regroupe également les gardes moniteurs auxiliaires et les agents vacataires recrutés chaque printemps et été pour compléter les équipes de terrain.

Ces agents peuvent donc être amenés, par nécessité de service, à **réaliser l'ensemble des actions décrites dans la présente demande de dérogation**, que ce soit dans le cadre d'activités à vocation pédagogique, d'activités à vocation scientifique et/ou sanitaire ainsi que dans le cadre d'autres activités mises en œuvre par le Parc national du Mercantour.

D'un point de vue des compétences, l'ensemble des agents classés dans cette catégorie dispose d'une formation initiale dans le domaine de la gestion et de la protection de la nature et, dans tous les cas, ils ont accès à une offre de formation continue proposée par le Parc national du Mercantour. Ces agents sont également formés de manière permanente via la transmission de compétences entre agents de terrain. De

fait, l'ensemble de ces personnes disposent des compétences nécessaires pour mener à bien l'intégralité des actions listées dans la présente demande de dérogation.

Ainsi, tous les mandataires de catégorie 1 peuvent être amenés à réaliser les opérations et activités suivantes, liées aux espèces protégées du Parc national du Mercantour :

- activités pédagogiques (animations, expositions réalisées par le parc) : **détention, transport, utilisation et exposition** de spécimens de faune et de flore protégés dans le cadre d'animations et/ou d'expositions,
- **diffusion de connaissances sur les richesses patrimoniales** du territoire,
- **activités scientifiques** réalisées par le parc : dans le cadre d'études, d'inventaires et de suivis de différentes espèces faunistiques et floristiques protégées,
- **capture** suivie dans certains cas d'un relâcher immédiat sur site, marquage puis relâcher sur place, transport, détention, utilisation,
- **prélèvement d'échantillons de matériel biologique** (faune et flore), transport, détention, utilisation et destruction ,
- **cessions gratuites de spécimens** (s'agissant de la flore uniquement) auprès de partenaires scientifiques,
- **sensibilisation du public** aux enjeux environnementaux.

Catégorie n°2 : Chargés de mission et assimilés

Cette catégorie est composée des différents chargés de mission (et assimilés) du Parc national du Mercantour. Sont également concernés les éventuels CDD, recrutés – *en dehors des personnes recrutées ponctuellement au sein des différents secteurs du Parc national du Mercantour et classées en catégorie n°1* - sur des missions comprenant des actions de terrain. Si ces agents réalisent moins de mission de terrain que ceux listés dans la catégorie précédente, ils peuvent également être amenés, dans le cadre de mission d'encadrement ou en appui aux agents de terrain, à réaliser également l'ensemble des actions décrites dans la présente demande de dérogation, que ce soit dans le cadre d'activités à vocation pédagogique, d'activités à vocation scientifique et/ou sanitaire ainsi que dans le cadre d'autres activités mises en œuvre par le Parc national du Mercantour.

Comme les agents de la catégorie n°1, **ces agents disposent tous des compétences nécessaires pour réaliser dans de bonnes conditions l'ensemble des actions listées dans cette demande**, que ce soit via l'apport de leur formation initiale, via la formation continue proposée aux agents du Parc national du Mercantour comme via la formation permanente rendue possible par le transfert de compétences par les agents de terrain.

Ainsi, tous les mandataires de catégorie 2 peuvent être amenés à réaliser les opérations et activités suivantes, liées aux espèces protégées du Parc national du Mercantour :

- activités pédagogiques (animations, expositions réalisées par le parc) : **détention, transport, utilisation et exposition** de spécimens de faune et de flore protégés dans le cadre d'animations et/ou d'expositions,
- diffusion de connaissances sur les richesses patrimoniales du territoire,
- **activités scientifiques** réalisées par le parc : dans le cadre d'études, d'inventaires et de suivis de différentes espèces faunistiques et floristiques protégées,
- **capture** suivie dans certains cas d'un relâcher immédiat sur site, **marquage puis relâcher sur place, transport, détention**,
- concernant les échantillons de matériel biologique (faune et flore) : **prélèvement, transport, détention, utilisation et destruction**,
- **cessions gratuites de spécimens** (s'agissant de la flore uniquement) auprès de partenaires scientifiques,
- **sensibilisation du public** aux enjeux environnementaux.

Catégorie n°3 : Agents du service communication, du secrétariat général et personnel d'accueil

Cette catégorie rassemble l'ensemble des agents du Parc national du Mercantour dont les missions concernent plutôt le **domaine de la communication et de l'accueil du public**. Sont également concernés les autres agents embauchés en CDD chaque année, recrutés sur des missions de communication ou administratives.

Les mandataires de cette catégorie sont donc amenés à réaliser très peu voire pas de mission de terrain à proprement parler.

Toutefois, ces personnes peuvent ponctuellement être amenées à **transporter et/ou exposer des spécimens d'espèces animales et végétales protégées** :

- dans le cadre des activités pédagogiques menées par l'établissement,
- dans une optique d'appui à la logistique générale du Parc national du Mercantour : transporter des spécimens d'exposition entre deux points, amener des échantillons ou des cadavres pour analyses au Laboratoire Vétérinaires Départementaux, transférer un animal blessé vers un centre de soin...

Les agents listés dans cette catégorie disposent des compétences nécessaires pour réaliser ces missions ciblées en lien avec des spécimens d'espèces protégées de faune et de flore. Pour résumer, tous les mandataires de catégorie 3 peuvent être amenés à réaliser les opérations et activités suivantes, liées aux espèces protégées du Parc national du Mercantour :

- activités pédagogiques (animations, expositions réalisées par le parc) : **détention, utilisation et exposition** de spécimens de faune et de flore protégés dans le cadre d'animations et/ou d'expositions,
- diffusion de connaissances sur les richesses patrimoniales du territoire,
- concernant les échantillons de matériel biologique (faune et flore) : **transport, détention et utilisation,**
- **sensibilisation du public** aux enjeux environnementaux.

Remarque supplémentaire :

Tous les agents du Parc national du Mercantour peuvent être amenés, en présence et sous la responsabilité d'un mandataire de la catégorie 2 ou 3, à participer aux manipulations.

III. LIMITES SPATIO-TEMPORELLE DE LA DEMANDE

1) Étendue géographique de la demande

Les actions et activités du Parc national du Mercantour en matière d'espèces protégées concernent principalement les territoires suivants :

- **La zone Cœur du Parc national du Mercantour,**
- **L'aire d'adhésion** : les communes qui ont décidé d'adhérer à la charte.
- **L'aire optimale d'adhésion** : les communes qui ont vocation à adhérer à la Charte et dont le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018 ;
- **Le siège administratif** du Parc national du Mercantour à Nice

Outre le territoire du Parc national du Mercantour, des transports de spécimens d'espèces protégées (actions à caractère scientifique ou d'éducation et de sensibilisation à l'environnement) peuvent également avoir lieu jusqu'à :

- **à Nice et sa proche agglomération,**
- **à Sophia Antipolis où se trouve le LDV 06 et sa proche périphérie,**
- **à Gap et sa proche périphérie, où se trouvent le LDVHA et le Centre de sauvegarde de faune sauvage Aquila.**

La présente demande s'étend donc à minima, aux départements des Alpes Maritimes, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes.

Il est également à noter que, dans le cadre de partenariats ciblés, il est possible que des transports ponctuels d'espèces protégées soient réalisés en dehors du territoire même du Parc national du Mercantour et des communes listées plus haut. La présente demande s'étend donc à la région Sud.

2) Durée de la validité de la demande

Suite à des échanges avec le Parc national de la Vanoise et le Parc national des Ecrins, il s'avère qu'une autorisation dérogatoire a été acceptée pour une période minimale de 5 ans par les services instructeurs des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement AURA et PACA. Ce type périodicité correspond aussi à la dynamique de travail du Parc national du Mercantour au sein duquel un grand nombre d'études mises en œuvre le sont à moyen terme et gagnent donc à pouvoir être autorisées sur des durées conséquentes sans nécessiter la prolongation annuelle des autorisations.

La demande d'autorisation est donc sollicitée pour une durée de 5 ans (2025 à 2029) révisable à terme.

IV. DÉTAILS DES ACTIONS MENÉES PAR LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

Les activités conduites par l'établissement public en lien avec des espèces protégées peuvent être classées en 3 catégories :

- Activités à vocation pédagogique et de sensibilisation,
- Activités à vocation scientifique et/ou sanitaire,
- Autres activités.

Au cours de ces différentes activités, les agents du Parc national du Mercantour peuvent être amenés à :

- prélever (par récolte ou capture/enlèvement, avec éventuellement relâcher immédiat sur place),
- transporter,
- détenir ou utiliser,
- exposer,
- détruire des spécimens d'espèces de flore et de faune protégées.

1) Actions à vocation pédagogiques et de sensibilisation

Le Parc national du Mercantour organise un certain nombre d'animations pédagogiques dont le but est de faire découvrir la faune et la flore du Mercantour à tous les publics. Dans ce cadre, les agents du Parc peuvent être amenés à présenter (et donc à transporter et à manipuler) de manière ponctuelle des parties d'espèces protégées (ex : plumes, os, cornes, mues, crottes ou encore herbiers, etc...). Des expositions permanentes dans les Maisons de Parc ou d'autres expositions ponctuelles gratuites peuvent également être proposées.

Ces animations et expositions, qui font partie des missions quotidiennes du Parc national du Mercantour, sont une phase extrêmement importante de la vie de l'établissement et de son rôle d'éducation à l'environnement. En effet, elles permettent de diffuser les connaissances des richesses patrimoniales du territoire, et de sensibiliser tous les publics aux enjeux environnementaux.

2) Actions à vocations scientifiques et/ou sanitaires

La connaissance (inventaires, suivis, études) et la protection des espèces constituent le deuxième volet des activités menées par le Parc national du Mercantour en matière de biodiversité. C'est la stratégie scientifique 2023-2027 du Parc national du Mercantour, validée par le Conseil scientifique de l'établissement et le plan d'action qui la décline qui déterminent les lignes directrices ainsi que les priorités d'intervention en la matière.

a) Études, inventaires, suivis d'espèces et autres missions courantes

Le Parc national du Mercantour, et notamment son service Connaissance et Gestion des Patrimoines, conduit un certain nombre d'études, des inventaires et des suivis concernant différentes espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont protégées.

Liste (non-exhaustive) des type d'activités :

- inventaires et suivis relatifs aux chiroptères (visite des gîtes, pose de gîtes artificiels...),
- inventaires et suivis relatifs à la loutre d'Europe (récolte de crottes, etc...),
- Réalisation d'une veille sanitaire événementielle : la collecte du cadavre, ou de prélèvements au cours d'une autopsie sur le terrain est obligatoire pour toute espèce patrimoniale et tout individu dont la mort paraît suspecte et qui pourrait apporter une information inédite sur l'évolution de la situation sanitaire ou toxicologique. Globalement, en cas de mortalité détectée, les espèces suivantes sont collectées par les agents du Parc national du Mercantour et sont transportées pour analyse : rapaces, galliformes (tous), ongulés (Bouquetins, chamois), carnivores (Loup, Renard roux, mustélidés), chiroptères. En cas de mortalité importante voire massive, cette consigne concerne également les cadavres d'amphibiens, d'oiseaux (en particulier corvidés et turdidés), de Chevreuils et de Sangliers,
- Transport d'individus blessés vers le centre de soin le plus proche,
- Participation aux suivis Loup sur le territoire en tant que correspondants au «Réseau Loup/Lynx», pilotés par l'OFB : récolte d'indices indirects de présence pour analyse génétique (excréments, poils...),
- Inventaire d'insectes nécessitant la capture voire parfois le prélèvement/la destruction de spécimens d'espèces protégées (capture au filet, pose de pièges...),
- Réalisation de divers inventaires botaniques pouvant nécessiter la récolte et le transport d'échantillons pour identification ou études scientifiques,
- Utilisation de chiens créancés pour la détection d'espèces discrètes ou de fèces,
- Suivi des populations de petites chouettes de montagne via la méthode de repasse du chant.

b) Opérations spécifiques de protection et de gestion des espèces

Le Parc national du Mercantour conduit également des opérations scientifiques plus spécifiques visant à mieux connaître et/ou préserver certaines espèces patrimoniales présentes sur son territoire, ainsi que leurs habitats naturels. Liste (non-exhaustive) des activités de ce type :

- Réalisation régulière d'opérations de suivi et notamment de veille planifiée via une surveillance sérologique : capture, manipulation, prélèvement d'échantillons de sang (pour la réalisation d'un suivi sanitaire et génétique de l'espèce) et marquage (auriculaire ou GPS) des bouquetins. Cette mission a deux objectifs principaux :
 - o la réalisation d'un suivi sérologique et génétique des populations de Bouquetins,
 - o la poursuite du suivi de l'espèce via la méthode de CMR par recapture des marques visuelles (marques auriculaires) ou via la pose de colliers GPS,
- Plus globalement, réalisation régulière d'opérations de capture avec relâcher immédiat pour la pose de balises GPS. Ces opérations sont susceptibles d'être menées sur certains taxons ciblés (ongulés, galliformes, rapaces,...). La liste présentée ci-avant n'est pas exhaustive mais permet de donner une idée des espèces potentiellement ciblées par ce type d'opérations. Dans tous les cas, ces missions ne sont mises en œuvre que pour répondre à une problématique précise,
- Réalisation ponctuelle d'opérations de sauvegarde et de restauration des milieux (ex : sauvegarde d'amphibiens pour la traversée des routes, etc...),
- Réalisation de prélèvement sur des espèces végétales ou entomofaune réglementées, nécessaires à l'identification ou à l'étude et à la description de nouveaux taxons (via les analyses génomiques) ;
- Réalisation de sauvetages d'individus blessés ou en péril de toutes espèces ;
- Marquage de rapaces, galliformes et de passereaux (marque et/ou GPS) en vue d'étudier le comportement spatial

2) Autres opérations (à titre d'exemple)

Les agents du Parc national du Mercantour peuvent être amenés à détruire de manière préventive des

trophées de bouquetins, afin d'éviter une appropriation illégale par des tiers. L'euthanasie d'animaux agonisants au bord d'infrastructures routières ou d'habitations peut également faire partie de leurs missions.

Bien entendu, les listes précédentes ne sont pas exhaustives et les activités du Parc national du Mercantour évoluent année après année, saisissant chaque avancée scientifique et chaque opportunité de mettre en œuvre des actions visant à mieux connaître et à mieux protéger la faune sauvage du territoire. Dans ce sens, **les différentes méthodes mises en œuvre nécessitent d'autoriser les agents du Parc national du Mercantour à réaliser les actions suivantes :**

- **Transport d'espèces animales et/ou végétales protégées ;**
- **Capture/enlèvement, destruction, perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées ;**
- **Exposition de spécimens de tout ou partie d'espèces animales ou végétales protégées ;**
- **Récolte, transport, utilisation et cession d'espèces végétales protégées ou d'échantillons et de spécimens d'espèces animales protégées.**

Ainsi, la diversité des projets menés au sein du Parc national et la rapidité de mise en place de certains protocoles rendent nécessaire l'obtention d'une autorisation dérogatoire générale couvrant l'ensemble des actions du Parc national du Mercantour.

V. SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION

Le territoire du Parc national du Mercantour est riche d'une grande diversité d'espèces. Au demeurant, de nouvelles espèces sont susceptibles d'être découvertes chaque année. C'est la raison pour laquelle notre demande de dérogation porte sur les espèces protégées bien identifiées sur le territoire du Parc national du Mercantour, mais aussi sur les espèces qui sont susceptibles de s'y trouver. Une vision à moyen terme des opérations de l'établissement relatives aux espèces protégées implique que le champ des spécimens concernés par la demande soit suffisamment large pour inclure toutes les opérations futures en ce domaine. Dans ce sens, nous souhaitons que la liste des espèces concernées par la présente demande de dérogation ne soit pas fixe mais soit élargie à l'ensemble des espèces protégées potentiellement présentes sur le territoire.

1) Spécimens de flore protégée

Font l'objet de la présente demande, les spécimens d'espèces végétales protégées :

- **Figurant au sein des différents arrêtés répertoriés dans le tableau ci-dessous :**
- **Dont la présence sur le territoire du Parc national est avérée,**
- **Dont la présence sur le territoire du Parc national est potentielle.**

Pour rappel, on entend par « spécimen » tout ou partie du végétal.

	Références juridiques
Espèces Végétales – Territoire National	Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire
Espèces végétales – PACA	Arrêté du 9 mai 1994 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Espèces végétales - Alpes-Maritimes	Arrêté préfectoral du 18 juin 1991 : Protection et réglementation de certaines espèces végétales dans le département des Alpes-Maritimes, modifié par l'arrêté préfectoral n° 2010-971 bis du 31 décembre 2010
Espèces végétales - Alpes-de-Haute-Provence	Arrêté préfectoral n° 95/1533 du 28 juillet 1995 : Réglementation de la cueillette de certaines espèces végétales sauvages dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

2) Spécimens de faune protégée

Font l'objet de la présente demande les spécimens d'espèces animales protégées :

- **Figurant au sein des différents arrêtés répertoriés dans le tableau ci-dessous :**
- **Dont la présence sur le territoire du Parc national est avérée,**
- **Dont la présence sur le territoire du Parc national est potentielle.**

Au titre de la présente demande, le terme de « spécimen » est entendu conformément à la définition posée dans les arrêtés de protection correspondant à l'espèce en cause (définitions rappelées dans le tableau ci-après).

	Références juridiques	Précisions terminologiques sur la notion de « spécimen »
Amphibiens reptiles	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.	Le terme de « spécimen » s'entend de tout œuf ou tout amphibien ou reptile vivant ou mort, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un œuf ou d'un animal ;
Arthropodes	Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Arrêté du 18 janvier 2000 modifiant l'arrêté du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones.	Le terme de « spécimen » s'entend de tout œuf, toute larve, toute nymphe ou tout insecte vivant ou mort, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un œuf, d'une larve, d'une nymphe ou d'un animal.
Mammifères	Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,	Le terme de « spécimen » s'entend de tout mammifère vivant ou mort, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un mammifère (conformément à l'arrêté précité).
Mollusques	Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	Le terme de « spécimen » s'entend de tout œuf ou tout mollusque vivant ou mort, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un œuf ou d'un animal.
Oiseaux	Arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.	Le terme de « spécimen » s'entend de tout œuf ou tout oiseau vivant ou mort, ainsi que toute partie ou tout produit obtenu à partir d'un œuf ou d'un animal.
	<p>+ Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.</p> <p>Parmi les espèces ciblées par cet arrêté, les espèces citées ci-dessous sont concernées par la présente demande (car présentes actuellement ou susceptibles d'être présentes sur le territoire du Parc national à moyen terme) :</p> <p><u>Mammifères</u> : Loutre (<i>Lutra lutra</i>), loup (<i>canis lupus</i>),</p> <p><u>Oiseaux</u> : Gypaète barbu (<i>Gypaetus barbatus</i>), Râle des Genets (<i>Crex crex</i>).</p> <p><u>Reptiles</u> : Vipère d'Orsini (<i>Vipera ursinii</i>).</p> <p>Dans le cadre des activités du Parc national du Mercantour, ces espèces peuvent être susceptibles de faire l'objet d'études scientifiques (inventaires, marquage, suivi GPS...) ainsi que de mesures de sauvetage si nécessaire. Les études susceptibles d'être menées seront dans tous les cas soumises à validation du Conseil Scientifique du Parc national du Mercantour et seront réalisées dans le cadre des Plans Nationaux d'Actions éventuellement concernés (exemple du Gypaète barbu : les éventuels équipements GPS seront réalisés dans le cadre du programme de baguage du MNHN) ou autres cadres de gestion ou d'action</p>	

3) Spécimens (tout ou partie) naturalisés ou conservés

Les spécimens naturalisés, détenus par le Parc National du Mercantour, concernés par la demande et susceptibles d'être utilisés pour des actions pédagogiques sont décrits dans la liste suivante (liste non exhaustive susceptible d'évoluer) :

- cornes (bouquetins ...)
- plumes (rapaces nocturnes et diurnes, galliformes ...)
- animaux naturalisés (galliformes ...)
- cranes (loups, bouquetins, chamois ...)
- parties du corps (pattes d'oiseaux ...)
- invertébrés (en alcool, secs ...)
- herbiers

VI Synthèse - Nature de la dérogation demandée

Nous demandons à ce que les agents de Catégorie 1 (Agents de terrain et assimilés) et 2 (Chargés de mission et assimilés) tels que décrits dans le paragraphe 2 soient autorisés, à déroger aux interdictions suivantes dans le cadre des missions confiées au Parc national du Mercantour :

- Destruction (d'échantillons de faune ou de flore), capture, enlèvement ou perturbation intentionnelle des individus de toutes les espèces protégées (animales comme végétales) susceptibles d'être présentes sur le territoire du Parc national du Mercantour,
- La détection, l'utilisation, l'exposition de spécimens d'animaux ou de végétaux morts de toutes les espèces protégées susceptibles d'être présentes sur le territoire du Parc national du Mercantour,
- La récolte, l'utilisation, le transport et la cession de toutes les espèces végétales protégées susceptibles d'être présentes sur le territoire du Parc national du Mercantour,
- Le transport de spécimens d'espèces animales de toutes les espèces protégées susceptibles d'être présentes sur le territoire du Parc national du Mercantour,
- L'exposition de spécimens d'animaux morts (tout ou partie) de toutes les espèces protégées susceptibles d'être présentes sur le territoire du Parc national du Mercantour.

Enfin, nous demandons à ce que les agents de catégorie 3 (Agents du service valorisation, du secrétariat général et personnel d'accueil) tels que décrits dans le paragraphe 2 soient autorisés, à déroger aux interdictions suivantes dans le cadre des missions confiées au Parc national du Mercantour :

- La détention, l'utilisation et l'exposition de spécimens d'animaux ou de végétaux morts des toutes les espèces protégées susceptibles d'être présentes sur le territoire du Parc national du Mercantour,
- L'utilisation, le transport et la cession de de toutes les espèces végétales protégées susceptibles d'être présentes sur le territoire du Parc national du Mercantour,
- Le transport de spécimens d'espèces animales de toutes les espèces protégées susceptibles d'être présentes sur le territoire du Parc national du Mercantour,
- L'exposition de spécimens d'animaux morts (tout ou partie) de toutes les espèces protégées susceptibles d'être présentes sur le territoire du Parc national du Mercantour.

VI. Formulaires

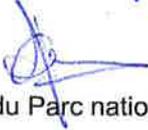
A l'appui de notre demande, nous avons renseigné les formulaires suivants (éventuellement complétés par une page annexe) qui sont tous présentés dans le document :

- Au titre de la flore
 - o Cerfa n° 11 633*02-2 relatif à la récolte, au transport, à l'utilisation, la cession de spécimens d'espèces végétales protégées. Ce formulaire est complété par une suite sur papier libre,
- Au titre de la faune
 - o Cerfa n° 13 616*01 relatif à la **capture, la destruction, la perturbation intentionnelle** d'individus d'espèces animales protégées. Ce formulaire est

complété par le document relatif à la capture suivie d'un relâcher immédiat d'espèces animales protégées,

- Cerfa n° 11 629*02 relatif au **transport** de spécimens d'espèces animales protégées,
- Cerfa n° 13 615*01 relatif à l'**utilisation** des spécimens d'animaux ou de végétaux d'espèces protégées Ce formulaire est complété par une suite sur papier libre,
- Cerfa n° 11 628*02-2 relatif à l'exposition de spécimens d'animaux morts d'espèces protégées

Fait à Nice, le 04/03/2025



La Directrice du Parc national du Mercantour

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **L'UTILISATION ***
 LA MISE EN VENTE, LA VENTE OU L'ACHAT *
DE SPÉCIMENS D'ANIMAUX OU DE VÉGÉTAUX D'ESPÈCES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Parc national du Mercantour

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Aline COMEAU - Directrice

Adresse : N° 23 Rue d'Italie

Commune NICE Cedex 1

Code postal 06 006

Nature des activités : Protection, connaissances, sensibilisation et éducation à l'environnement

Qualification : Etablissement public d'Etat - Espace protégé situé entre les Alpes maritimes et les Alpes de haute Provence

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
B1		Voir la note explicative jointe à la demande
B2		Toutes espèces présentes ou susceptibles d'être présentes sur le territoire du PNM
B3		
B4		
B5		

- (1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la nature des spécimens (animaux ou végétaux vivants ou morts, parties ou produits)

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Ces différentes opérations s'inscrivent dans le cadre des missions de protection, connaissance et éducation à l'environnement du Parc national du Mercantour

.....

Suite sur papier libre

D. S'IL S'AGIT D'UNE UTILISATION *

D1. QUELLE EST L'ORIGINE DES SPÉCIMENS *

- Capture ou enlèvement dans le milieu naturel
- Etablissement détenant des animaux en captivité
- Jardin botanique
- Etablissement de recherche
- Importation

D2. QUELLE EST PRÉCISÉMENT L'UTILISATION ENVISAGÉE

Utilisation dans le cadre des missions de protection, connaissance et éducation à l'environnement du Parc national du Mercantour

Suite sur papier libre

D3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT L'UTILISATION *

Formation initiale en biologie animale ou végétale Préciser :

Formation continue en biologie animale ou végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

Chargés de missions, Inspecteurs de l'environnement, chefs de services territoriaux (toutes ces personnes disposent d'une formation adéquate - voir la note explicative jointe à la demande)

E. S'IL S'AGIT DE MISE EN VENTE, VENTE OU ACHAT *

E1. QUELLE EST LA NATURE DE L'OPÉRATION *

- Mise en vente
- Vente
- Achat

E2. QUELLE EST L'ORIGINE DES SPÉCIMENS *

- Capture ou enlèvement dans le milieu naturel
- Etablissement détenant des animaux en captivité
- Jardin botanique
- Etablissement de recherche
- Importation

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :
Départements :
Cantons :
Communes :

H. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nice
le 03/03/2025
Votre signature 



N° 11 628*02

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA NATURALISATION ***
 L'EXPOSITION *
DE SPÉCIMENS D'ANIMAUX MORTS D'ESPÈCES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Parc national du Mercantour

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Aline COMEAU - Directrice

Adresse : N° 23 Rue d'Italie

Commune NICE Cedex1

Code postal 06 006

Nature des activités : Protection, connaissances, sensibilisation et éducation à l'environnement

Qualification : Etablissement public d'Etat - Espace protégé situé entre les Alpes maritimes et les Alpes de haute Provence

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)	Origine (3)
B1		Voir la note explicative jointe à la demande	
B2		Toutes espèces présentes ou susceptibles d'être présentes	
B3		sur le territoire du PNM	
B4			
B5			
B6			
B7			
B8			

- (1) nombre de spécimens
- (2) préciser la nature des spécimens : animal entier ou partie (préciser laquelle)
- (3) provenance du spécimen : pour la demande de naturalisation = lieu de découverte, date, circonstances, causes de la mort ; pour l'exposition = référence de l'autorisation de naturalisation ou date d'entrée en collection.

C. S'IL S'AGIT D'UNE NATURALISATION

C1. PRÉCISEZ QUI EST CHARGÉ DE LA NATURALISATION

Indiquer le nom ou la dénomination du taxidermiste :

Sa forme juridique :

Son adresse :

Code postal : Commune :

Son numéro d'inscription au registre des métiers :

au registre du commerce :

Sa qualification (*) d'artisan de maître artisan

Le taxidermiste soussigné s'engage à tenir un registre d'entrée et de sortie des spécimens qu'il traite et à laisser libre accès à ses installations professionnelles aux agents mentionnés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement.

Fait à Le Signature du taxidermiste

C2. PRÉCISEZ QUEL EST LE LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Indiquer le nom ou la dénomination du lieu de conservation :

Sa forme juridique :

Son adresse :

Code postal : Commune :

C3. PRÉCISEZ S'IL Y UN TRANSPORT A L'OCCASION DE LA NATURALISATION

De..... (lieu de stockage du spécimen à naturaliser)	A..... (lieu de conservation du spécimen à naturaliser)
---	--

Via l'atelier de taxidermie désigné ci-après

Nom ou dénomination :

Adresse :

Code postal : Commune :

D. S'IL S'AGIT D'UNE EXPOSITION *

D1. PRÉCISEZ LA NATURE DE L'EXPOSITION*

Exposition à titre (*) gratuit onéreux

Existence d'une collection déjà autorisée : oui non

Si oui précisez :

- le numéro et la date de l'autorisation d'exposition de la collection.....
- la date d'expiration de l'autorisation d'exposition de la collection.....

D2. PRÉCISEZ S'IL S'AGIT D'UNE EXPOSITION SUR LE LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Le but de l'exposition :

Tout type d'expositions permanentes ou temporaires dans le cadre des missions du PNM.

La durée de l'exposition (dates) : La présente autorisation est demandée pour une durée de 5 ans (2025 à 2029 inclus)

La thématique de l'exposition en joignant un plan et une notice explicative :

Les modalités de présentation des spécimens en précisant pour chaque spécimen ou groupe de spécimens l'utilisation qui en est faite et le contexte dans lequel il est utilisé. Dans la mesure du possible, des schémas, photos ou autres formes d'illustration doivent être joints à la demande :

Suite sur papier libre

D3. PRÉCISEZ S'IL S'AGIT D'UN TRANSPORT ET D'UNE EXPOSITION EN DEHORS DU LIEU DE CONSERVATION DU SPÉCIMEN NATURALISÉ

Le nom ou la dénomination du lieu d'exposition :

Sa forme juridique :

Son adresse :

Code postal : Commune :

Le but de l'exposition :

La durée de l'exposition (dates) :

La thématique de l'exposition en joignant un plan et une notice explicative :

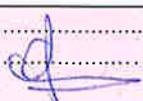
Les modalités de présentation des spécimens en précisant pour chaque spécimen ou groupe de spécimens l'utilisation qui en est faite et le contexte dans lequel il est utilisé. Dans la mesure du possible, des schémas, photos ou autres formes d'illustration doivent être joints à la demande :

Suite sur papier libre

Vous vous engagez à ne pas céder les spécimens pour lesquels vous bénéficiez d'une dérogation pour la naturalisation et l'exposition et à permettre aux agents visés à l'article L. 415-1 du code de l'environnement, le libre contrôle des spécimens et de leur lieu de conservation ou d'exposition.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nice
le 03/03/2025
Votre signature 

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LE TRANSPORT DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	Parc national du Mercantour.....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	Aline COMEAU - Directrice.....
Adresse : N° :	23..... Rue d'Italie.....
	Commune NICE Cedex 1..... Code postal 06 006.....
Nature des activités :	Protection, connaissances, sensibilisation et éducation à l'environnement.....
Qualification :	Etablissement public d'Etat... Espace protégé situé entre les Alpes maritimes et les Alpes de haute Provence.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR LE TRANSPORT			
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)	Origine(2) (3)
B1		Voir la note explicative jointe à la demande	
B2		Toutes les espèces présentes ou susceptibles d'être présentes sur le territoire du PNM	
B3			
B4			
B5			

- (1) sexe, signes particuliers des spécimens
(2) préciser capture dans la nature, naissance en captivité...
(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DU TRANSPORT
Préciser les motifs du transport :
Le transport s'inscrit principalement dans le cadre de la veille sanitaire de la faune sauvage (transport du lieu de découverte jusqu'aux congélateurs des services territoriaux, puis jusqu'au laboratoire vétérinaire départemental. Il peut aussi s'agir de transport vers un centre de soins pour des animaux blessés. Enfin la collecte et le transport de certaines parties d'espèces protégées peut être faite dans le cadre de certains suivis ou études (génétiques, sanitaires, inventaires ...)
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT *	
D1. QUEL EST LE LIEU DE DEPART	
Nom et Prénom :	Voir note explicative jointe.....
ou Dénomination (pour les personnes morales) :
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° Rue
	Commune Code postal
Elevage d'agrément	<input type="checkbox"/>
Etablissement :	d'élevage <input type="checkbox"/> , de présentation au public <input type="checkbox"/> , de transit et de vente <input type="checkbox"/>
Autorisation préfectorale de détention	<input type="checkbox"/> , d'ouverture <input type="checkbox"/> en date du :
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :	Nom et Prénoms :

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom : Voir note explicative jointe

ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : N° Rue

Commune Code postal

Elevage d'agrément

Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente

Autorisation préfectorale de détention , d'ouverture en date du :

Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :

Nom et Prénoms :

Précisez les conditions d'hébergement des animaux dans le lieu de destination :

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport :

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... :

Voir note explicative jointe

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT

Préciser la période :

ou la date :

D5. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DU TRANSPORT*

Formation initiale en biologie animale Préciser :
Voir note explicative jointe

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nice.....

le 03/03/2025.....

Votre signature 

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT***
 LA DESTRUCTION*
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : Parc national du Mercantour

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Aline COMEAU - Directrice

Adresse : N° 23 Rue d'Italie

Commune NICE Cedex1

Code postal 06.006

Nature des activités Protection, connaissances, sensibilisation et éducation à l'environnement

Qualification : Etablissement public d'Etat - Espace protégé situé entre les Alpes maritimes et les Alpes de haute Provence

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1		Voir la note explicative jointe à la demande
B2		Toutes espèces présentes ou susceptibles d'être présentes sur le territoire du PNM
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input checked="" type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Ces différentes opérations s'inscrivent dans le cadre des missions de protection, connaissance et éducation à l'environnement du Parc national du Mercantour

Suite sur papier libre l'environnement du Parc national du Mercantour

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : Universités, Muséums, laboratoires de recherche, réalisation de collections de référence et usage à vocation de détermination (entomologie)

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

Animaux soignés dans des centres de soins (si relâcher différé)

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec épuisette Pièges Préciser : Pièges pour insectes - Pièges à micromammifères
 Autres moyens de capture Préciser : Téléanesthésie, notamment.....
 Utilisation de sources lumineuses Préciser : Exemple : pièges à lépidoptères nocturnes.....
 Utilisation d'émissions sonores Préciser : Exemple : repasse avifaune.....
 Modalités de marquage des animaux (description et justification) :
 Exemple : Marquage auriculaire pour les bouquetins, pose de balises GPS adéquates selon les espèces ciblées.....
 Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :
 Destruction des œufs Préciser :
 Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser : exemple : pots de type Barber
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :
 Autres moyens de destruction Préciser : Exemple : Par mise en alcool (entomofaune), par prélèvement de parties d'insectes
 Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser : Exemple : pièges à lépidoptères nocturnes
 Utilisation d'émissions sonores Préciser : Exemple : repasse avifaune
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Par capture en filet (entomofaune)
 Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Chargés de missions; inspecteurs de l'environnement; chefs de services
 Formation continue en biologie animale Préciser : territoriaux (voir la note explicative jointe à la demande)
 Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : La présente autorisation est demandée pour une durée de 5 ans (2025 à 2029 inclus)
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives :
 Départements : Périmètre du Parc national du Mercantour situé dans les Alpes maritimes et les Alpes de haute Provence
 Cantons : (voir notice explicative).....
 Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

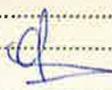
Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Toutes les captures, destruction ou perturbations intentionnelles sont réalisées dans le cadre des mission du Parc national du Mercantour dans un but de protection, connaissances, sensibilisation et éducation à l'environnement.
 Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
 Rapport annuel d'activité du Parc national du Mercantour

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ..Nice.....
 le 03/03/2025
 Votre signature 

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA RECOLTE* L'UTILISATION*
 LE TRANSPORT* LA CESSION*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ..Parc national du Mercantour.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ..Aline.COMEAU.. Directrice.....

Adresse : N° 23..... Rue ...d'Italie.....

Commune ...NICE Cedex 1..... Code postal ...06.006.....

Nature des activités : ..Protection, connaissances, sensibilisation et éducation à l'environnement.....

Qualification : ..Etablissement public d'Etat.. Espace protégé situé entre les Alpes maritimes et les Alpes de Haute Provence.....

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1		Voir la note explicative jointe à la demande
B2		Toutes espèces présentes ou susceptibles d'être présentes sur le territoire du PNM
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION * : RECOLTE , UTILISATION , TRANSPORT , CESSION ;
 s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles

Préciser l'activité générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : ..Les opérations s'inscrivent dans le cadre des missions de protection et de connaissance qui incombent au Parc.....
national du Mercantour. Voir la note explicative jointe à la demande.....

Suite sur papier libre

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION * : RECOLTE , UTILISATION , TRANSPORT ,
 CESSION ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles

Préciser la période : ..la présente autorisation est demandée pour une période de 5 années complètes (2025-2029).....

ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RECOLTE

E1. QUELS SONT LES LIEUX DE RECOLTE

Préciser les régions administratives : ..Région PACA. Se référer à la note explicative. Partie III. Limites spatio-temporelles
 les départements : ..Départements 04 et 06. Se référer à la note explicative. Partie III Limites spatio-temporelles
 les cantons : ..
 les communes : ..Toutes les communes incluses sur le périmètre du parc national du Mercantour.....

E2. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RECOLTE

Préciser les techniques : Toute récolte sera réalisée manuellement

Suite sur papier libre

E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RECOLTE *

Formation initiale en biologie végétale Préciser :

Formation continue en biologie végétale Préciser :

Autre formation Préciser :

Ingénieurs, chargés de mission, techniciens et agents techniques de l'environnement

F. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT

F1. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom : La destination des prélèvements peut être : les laboratoires de

ou Dénomination (pour les personnes morales) : recherches, les universités, les conservatoires botaniques nationaux,

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) les bureaux des différents secteurs ou le siège du parc national du

Adresse : N° Rue Mercantour.

Commune Code postal

Nature des activités :

Qualification :

F2. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT *

Durée prévue du transport :

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Conditionnement des végétaux dans le véhicule : Précisez le type d'emballage, les conditions de température, etc. ;

... Dans la très grande majorité des cas, le transport se fera par voiture ou camion.

Suite sur papier libre

G. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Le rapport annuel d'activités du Parc national du Mercantour fera office de compte-rendu

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Nice

le 03/03/2025

Votre signature 